

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 10 DECEMBRE 2025

PREDILIFE ANNONCE LA REALISATION D'UNE LEVEE DE FONDS D'ENVIRON 900.000 EUROS DANS LE CADRE DE SON OFFRE AU PUBLIC D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES A 8,5% PAR AN REMBOURSABLES IN FINE EN INTEGRALITE EN ESPÈCES OU EN ACTIONS

Villejuif, France, le 10 décembre 2025 à 18H CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FR0010169920) (la « Société »), spécialiste des solutions innovantes de prédition de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce aujourd’hui la réalisation de son offre au public d’obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (les « OCEANE »), à échéance 2030, ouverte le 17 novembre 2025 (l’« Offre »). L’Offre, ouverte au public pour un montant de 1,5 million d’euros, a été souscrite à hauteur de 60,5%, correspondant à un montant de 908.500 euros.

Rappel des objectifs de l’Offre

Le produit de l’Offre sera principalement affecté au renforcement des investissements dans l’Intelligence Artificielle et à la poursuite du développement commercial de la Société.

Le produit net de l’émission, égal à environ 800.000 € (après déduction des frais inhérents à l’Offre), est destiné à financer les activités de la Société à minima jusqu’en mai 2026.

Monsieur Antoine Bricard, administrateur et actionnaire de la Société, et Madame Ombline de Villèle, administratrice de la Société, ont souscrit à respectivement 610 OCEANE et 10 OCEANE dans le cadre de l’Offre. Par ailleurs, Monsieur Stéphane Ragusa, Président Directeur général de la Société, a souscrit à 20 OCEANE dans le cadre de l’Offre.

L’inscription en compte des OCEANE, dont les modalités sont annexées au communiqué de presse de la Société en date du 17 novembre 2025, aura lieu le 19 décembre 2025.

Dilution

Compte tenu du nombre d’OCEANE souscrites dans le cadre de l’Offre, l’incidence de l’émission des OCEANE serait la suivante :

- Impact de l’émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2025, soit – 15 009 492 euros, et du nombre d’actions composant le capital de la Société au 30 juin 2025, soit 3 762 505 actions) :

Quote-part des capitaux propres consolidés au 30 juin 2025		
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	- 3,99 €	- 1,68 €
Après émission des 404.163 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽¹⁾	- 3,60 €	- 1,61 €
Après émission des 68.304 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽²⁾	- 3,92 €	- 1,67 €

⁽¹⁾ Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l’action Predilife le 9 décembre 2025. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,38 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 17 novembre 2025, section « Remboursement à la date d’échéance »).

⁽²⁾ Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 17 novembre 2025, section « Remboursement à la date d’échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 14 décembre 2023, 22 juillet 2024 et 18 juillet 2025 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 5.152.076 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 9 décembre 2025.

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2025, soit 3 762 505 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	1 %	0,42 %
Après émission des 404.163 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	0,90 %	0,40 %
Après émission des 68.304 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance ⁽²⁾	0,98 %	0,42 %

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 9 décembre 2025. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,38 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 17 novembre 2025, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1 au communiqué de presse du 17 novembre 2025, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 14 décembre 2023, 22 juillet 2024 et 18 juillet 2025 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 5.152.076 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 9 décembre 2025.

Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité et d'horizon de financement

Après prise en compte de l'Offre, l'endettement de la Société est d'environ 15,1 millions d'euros à cette date, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 12,7 millions d'euros, dont au moins 9,5 millions d'euros pouvant être remboursées en actions de la Société. Les échéances bancaires inférieures à 12 mois représentent environ 550.000 euros à date.

Le produit de l'Offre permettra à la Société de renforcer ses investissements dans l'Intelligence Artificielle, de poursuivre son développement commercial et de prolonger son horizon de financement jusqu'en mai 2026, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société

La répartition du capital et des droits de vote de Predilife avant et après l'émission des 1.817 OCEANE est présentée en annexe 1 du présent communiqué de presse.

Avertissement

L'Offre ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act.

La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

À propos de Predilife

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction destinés à prévenir les principales maladies. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques et génétiques dans un cadre juridique sécurisé. La prédiction de ces risques individuels permet de proposer un protocole de suivi personnalisé et une identification plus précoce des pathologies.

Pour en savoir plus : <https://www.predilife.com>

Contacts

Relations Investisseurs PREDILIFE
Stéphane Ragusa
Président Directeur Général
investisseurs@predilife.com

Relations Presse CAPVALUE
01 80 81 50 00
info@capvalue.fr

ANNEXE 1 : REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Avant émission des 1817 OCEANE 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	39,67%	2 651 911	48,11%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	21,49%	808 571	14,67%
Antoine Bricard	364 779	9,70%	729 558	13,24%
Clearside Holding	43 877	1,17%	87 754	1,59%
Salariés	19 082	0,51%	38 164	0,69%
Actions autodétenues	14 027	0,37%	-	0,00%
Public	1 019 526	27,10%	1 196 249	21,70%
Total	3 762 505	100,00%	5 512 207	100,00%

Après émission des 1817 OCEANE 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	35,82%	2 651 911	44,82%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	19,41%	808 571	13,67%
Antoine Bricard	364 779	8,75%	729 558	12,33%
Clearside Holding	43 877	1,05%	87 754	1,48%
Salariés	19 082	0,46%	38 164	0,65%
Actions autodétenues	14 027	0,34%	-	0,00%
Public	1 423 689	34,17%	1 600 412	27,05%
Total	4 166 668	100,00%	5 916 370	100,00%

Avant émission des 1817 OCEANE 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	15,70%	2 651 911	23,55%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	8,50%	808 571	7,18%
Antoine Bricard	364 779	3,84%	729 558	6,48%
Clearside Holding	43 877	0,46%	87 754	0,78%
Salariés	19 082	0,20%	38 164	0,34%
Actions autodétenues	14 027	0,15%	-	0,00%
Public	6 766 726	71,16%	6 943 449	61,67%
Total	9 509 705	100,00%	11 259 407	100,00%

Après émission des 1817 OCEANE 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	15,06%	2 651 911	22,74%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	8,16%	808 571	6,93%
Antoine Bricard	364 779	3,68%	729 558	6,26%
Clearside Holding	43 877	0,44%	87 754	0,75%
Salariés	19 082	0,19%	38 164	0,33%
Actions autodétenues	14 027	0,14%	-	0,00%
Public	7 170 889	72,33%	7 347 612	63,00%
Total	9 913 868	100,00%	11 663 570	100,00%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 9 décembre 2025. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,38 euros.

(2) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 14 décembre 2023, 22 juillet 2024 et 18 juillet 2025 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 5.152.076 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,38 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 9 décembre 2025.